Accusé de réception en préfecture
077-257702407-20240626-SI-DEL-2024-17-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Département de la Seine-et-Marne

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Nombre de membres :
En exercice : **68**
Qui ont pris part à la délibération : 25
Dont pouvoirs : 7
Date de la convocation : 19 juin 2024
Date d'affichage : 3 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, à 19hXX, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Totem à Lagny-sur-Marne, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc.** Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 19 juin 2024 suite à convocation faite le 13 juin 2024, une deuxième convocation a été faite le 19 juin, pour réunion le 26 juin 2024.

Étaient présents : 18
Mme NGUYEN Khanh, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme RIBAILLE Catherine, Mme TARTARE Martine, M. LASMIER Robert, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 23
Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIOJA Virginia, Mme BOISSOT Colette, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, Mme HERBIN Hélène, Mme DEVILLARD Joelle, M. FLEURY Sébastien, M. MACHADO Anthony, Mme LEHMANN Corinne, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme RICHARDSON Esther, Mme BOCH Béatrice, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 27
Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme TABAI Samia, M. RABASTE Brice, M. LASSAU Cédric, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. MUY Samorane, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme SARR Mariétou, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 7

Mme HAM Lavie en faveur de Mme Khanh NGUYEN, Mme LAFFORGUE Nicole en faveur de Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme RIOJA Virginia en faveur de Mme RIBAILLE Catherine, M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET François, Mme COURET Ghyslaine en faveur de M. Philippe MONSCOURT, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme Patricia DESCROIX, Mme BOCH Béatrice en faveur de Monsieur Didier DESFOUX.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DESCROIX

Accusé de réception en préfecture
077-257702407-20240626-SI-DEL-2024-17-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

SI-DEL-2024-17 Modification de la composition du Comité syndical par l'installation d'un nouveau délégué titulaire et d'une nouvelle suppléante de la commune de Lognes

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante qu'en date du 11 décembre 2023, suite à la démission de Monsieur Yvon TEMPLIER, délégué titulaire, la commune de Lognes a procédé à la nouvelle désignation de membres du Conseil Municipal pouvant siéger au Comité Syndical du SI CPRH en tant que **membres titulaire et suppléant**.

VU l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendant applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les dispositions du même Code relatives au fonctionnement du conseil municipal,

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux modalités de vote applicables notamment en cas de nomination d'un nouveau délégué au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés,

VU l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SI CPRH) qui détermine le nombre de représentants par commune,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 de la commune de Lognes, délibération rendue exécutoire en date du 15 décembre 2023 et transmise au SI CPRH le 4 avril 2024,

ENTENDU l'exposé du Président invitant les membres du Comité Syndical à procéder à l'installation de nouveaux délégués titulaire et suppléant,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PROCEDE à l'installation comme **représentant titulaire** de la Commune de Lognes au sein du Syndicat Intercommunal CPRH :

- Monsieur MUY Samorane (ancien suppléant de Monsieur Yvon TEMPLIER)

PROCEDE à l'installation comme **représentante suppléante** de la Commune de Lognes au sein du Syndicat Intercommunal CPRH :

- Madame COMET Sabah

APPROUVE à l'unanimité la nouvelle composition du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :
- Au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Torcy,

Ampliation adressée :
- Au représentant de chaque collectivité membre.

VOTANTS : 25
POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 26 juin 2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des C.P.R.H.

Le Président
Luc CHEVALIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.